



C'est quoi, Le PRS ?



01

C'est l'ensemble des priorités que l'Agence Régionale de Santé (ARS), met en œuvre avec ses partenaires pour :

- Améliorer la santé des habitants de la région.
- Favoriser l'accès des usagers à la santé.
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales.



02

Il est élaboré en concertation avec les acteurs de la région.



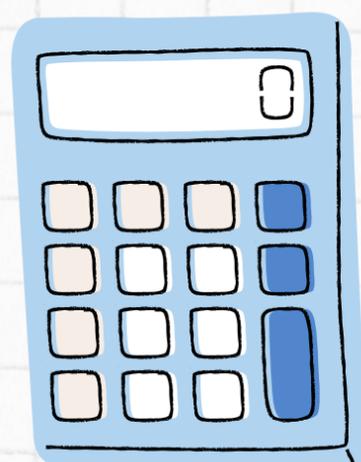
élus, usagers, collectivités territoriales, associations, assurance maladie, Préfecture, professionnels de santé et établissements



03

Il prend en compte :

- Les besoins de la population et des territoires.
- La stratégie nationale de santé.
- Les plans et stratégies nationaux.
- La sécurité et la qualité des prises en charge.
- La maîtrise des dépenses de santé.



04

Au bout de 5 ans, l'impact du PRS est évalué pour s'adapter aux évolutions des pratiques et des besoins.



Pour plus d'infos :

Présentation du PRS en Bourgogne-Franche-Comté